

Soutien à la recherche

Rapport n° CP/2011/474

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de confirmer la participation départementale au financement de l'opération 'Chimie Biologique Intégrative et Technologie du Médicament à Strasbourg' en exécution du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013

L'Alsace a une tradition d'excellence dans l'interface entre la chimie et la biologie, qui bénéficie aux découvertes thérapeutiques. Afin d'accélérer la découverte des nouvelles molécules chimiques, un « pôle médicaments » a été créé, associant les laboratoires de la faculté de pharmacie, de médecine, de chimie et de l'Ecole Supérieure de Biotechnologie de Strasbourg.

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, le projet « Chimie biologique intégrative et technologie du médicament à Strasbourg » vise à développer la recherche dans le domaine de la découverte de nouvelles molécules et de médicaments, dans ses aspects tant fondamentaux que finalisés.

L'exécution opérationnelle du projet inscrit au CPER a donc pour objet l'équipement de plateformes techniques et de plateaux techniques à des fins de recherche et développement.

Environ 400 chercheurs sont concernés par le projet, dans plus de 20 laboratoires et 10 entreprises. En outre, des chercheurs de toute la France, via le Cancéropôle du Grand Est et l'Association Française contre les Myopathies, sont impliqués dans le programme.

Le programme d'acquisition se décompose selon trois axes :

- Une série d'équipements de chimie destinés à produire des molécules,
- Une série d'équipements de criblage (miniaturisation et détection) destinés à la miniaturisation des essais (permettant de réduire les coûts),
- L'équipement d'outils d'analyse et d'identification chimique.

Le montant total de l'opération figurant au CPER est de 2M€, financé comme suit :

- Etat : 1 M€
- Collectivités (Région, Département, CUS) : 1 M€ financé au 1/3 par chaque collectivité

Il est prévu que la subvention du Département soit versée sur 2011 (200.000 €) et 2012 (133.000 €).

En cas d'accord, les crédits seraient imputés sur l'enveloppe suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28025	204-20418-23	333 000,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, en confirmation de son engagement au Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, d'attribuer une subvention de 333 000 euros au CNRS Délégation Alsace, au titre de la participation départementale au projet « Chimie biologique intégrative et technologie du médicament à Strasbourg ».

La commission permanente approuve la convention financière ci-jointe à intervenir entre la collectivité départementale et la Délégation Alsace du CNRS, et prévoyant les modalités et échéanciers de versement de la subvention départementale. Les versements seront réalisés au prorata des dépenses justifiées et selon l'échéancier suivant :

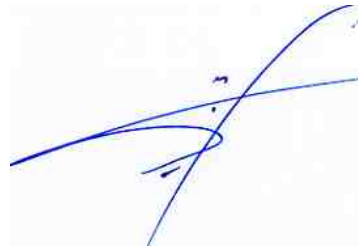
- 2011 : 200 000 €

- 2012 : 133 000 €

Elle autorise, en outre, le Président du Conseil Général à signer ladite convention.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL